

**FICHE DE POSTE :****CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION EPS Année scolaire 2019/2020 MARSEILLE 5****DISPOSITIF :**

- Placé sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription concernée.
- Son action s'inscrit dans le cadre des priorités nationales, académiques et départementales et de l'action conduite par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale. Le conseiller pédagogique contribue par son action à renforcer au sein de la circonscription, les attendus définis par l'IEN.

**CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION :**

- Sa mission en faveur de l'éducation physique et sportive suppose une solide expertise et des compétences dans ce domaine. A ce titre, il inscrit son action dans le cadre de l'équipe départementale EPS et à cette occasion s'assure de la mise en œuvre du PAD EPS au sein de la circonscription.
- Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

**SITUATION ADMINISTRATIVE :**

- Poste à temps complet.
- Enseignant nommé à titre provisoire pour l'année scolaire 2019/2020

**QUALIFICATIONS REQUISES :**

- L'enseignant devra être titulaire du CAFIPEMF EPS

**MISSIONS :**

- Accompagner les enseignants (PFSE et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes.
- Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, M@gistère...)
- Concevoir et diffuser des outils organisationnels ( comme les plannings piscines...) nécessitant l'usage de l'outil numérique
- Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription
- Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.
- Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenu au plan local, départemental, national.
- Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'Inspecteur de l'Éducation nationale et aider à atteindre les priorités nationales et contribuer à l'application des programmes de l'école primaire.
- Représenter l'Inspecteur de l'Éducation nationale à sa demande.
- Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec les collèges de la circonscription.
- Participer à différentes actions partenariales.

### **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MOBILISABLES :**

- Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites des missions dévolues à la fonction
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines de l'école primaire.
- Maîtriser l'outil informatique et les usages des ressources numériques éducatives.
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation.

### **EVALUATION :**

- Définie selon les modalités fixées par l'IEN de circonscription

### **COMPOSITION DE LA COMMISSION :**

- IEN

- CPA IEN

- CPC

**Date de l'entretien possible à partir du 24 juin 2019.**